

fait à l'incompétence tend visiblement à ravalier la haute opinion que le conseil gouvernemental a de ses propres facultés en cette matière.

Quand de tels propos partent on conçoit l'inutilité d'échanger de nouvelles lettres. « Nous continuons à ne pas nous entendre », écrit Laurent, le 11 mai, en réponse à une dernière dépêche et conclut sèchement que le temporel a tout intérêt à s'assurer du consentement du spirituel en matière de construction, « pour ne pas faire faire à ses administrés des frais inutiles et perdus ». Cette menace à peine voilée n'est pourtant pas son dernier mot. Faisant effort contre son irritation il exprime l'espoir qu'à défaut d'une entente sur les principes le gouvernement ne voudra pas en pratique au moins se priver de son concours dans les opérations préliminaires de cette espèce.

Le gouvernement se plie effectivement à ce vœu — pour la paix — et commence à fournir toutes les informations au vicaire apostolique qui ne fait aucune difficulté, deux mois plus tard, à consentir aux constructions projetées. A Hostert la question de l'emplacement divise le conseil communal et la population ; les deux partis en appellent aux autorités et le résultat le plus clair des dissensions est qu'en avril 1844 les travaux n'ont pas encore commencé. Comme l'ancienne église n'est plus qu'une mesure et que le service divin ne peut plus y être célébré décemment Laurent se propose d'en interdire l'accès aux paroissiens si le conseil communal ne fait pas diligence. Au début de 1846 il vient de nouveau « fatiguer » le gouvernement de cette affaire et le prie de députer une commission spéciale qui obligerait le conseil communal à prendre une décision définitive. Il agite de nouveau la menace de l'interdiction qu'il accomplirait s'il ne craignait « qu'une population nombreuse entièrement privée du service divin ne devînt encore plus sauvage qu'elle ne l'est déjà devenue ».

La paroisse de Mersch elle aussi est en proie à une agitation intense à cause de l'endroit qu'il faut assigner à la nouvelle église. A la suite d'informations reçues de la part du gouvernement Laurent intervient d'autorité dans la lutte des partis et se prononce pour la construction de l'édifice sur la place aux foires, faisant valoir la plus grande solidité du terrain et le site le plus avantageux.

\* \*

Malgré les controverses que suscite son intervention rénovatrice dans les réalisations de l'art d'église, malgré les lettres outrées qu'il reçoit, son influence s'affirme et tranche heureusement sur le goût déplorable de l'époque. Il refuse d'accepter ce que les affligeantes habitudes du siècle dictent aux architectes et aux décorateurs. Il préconise les hautes structures qui se profilent de loin grâce à une toiture élevée et des tours à flèche élancée au lieu de ces troncs